

AVIS PUBLIC

Demande d'approbation référendaire

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-08-2009

Avis adressé aux personnes intéressées ayant droit de signer une demande de participation à un référendum pour la zone concernée Rec-179 et pour les zones contiguës Ag-178, Rt-180 et Rt-181.

1. Objet du projet et demande d'approbation référendaire

À la suite de l'assemblée publique de consultation, tenue le 1^{er} octobre 2009, pour le projet de règlement numéro 058-08-2009, le conseil de la Ville de Brownsburg-Chatham, par sa résolution numéro 09-10-345, a adopté un second projet de règlement intitulé : Règlement amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage communautaire municipal (P3) dans la zone Rec-179 et d'y édicter des dispositions réglementaires.

Le règlement projeté a pour but de permettre l'usage communautaire municipal (P3) dans la zone résidentielle Rec-179 et d'y édicter des dispositions réglementaires.

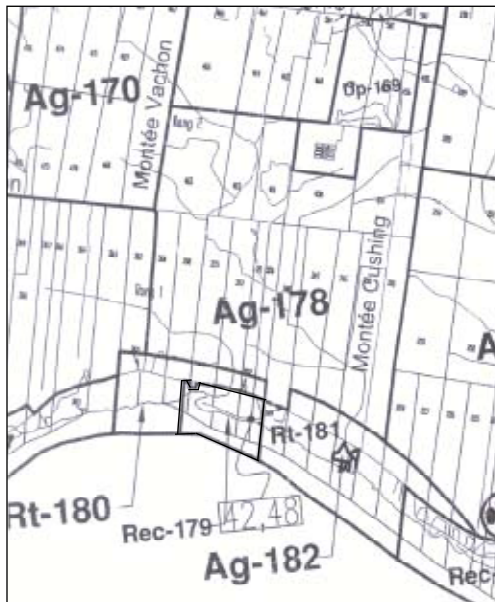
Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées par les zones concernées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toutes zones contiguës d'où provient une demande valide à l'égard de ces dispositions.

Ainsi, une demande peut provenir des personnes intéressées par la zone concernée Rec-179 et pour les zones contiguës Ag-178, Rt-180 et Rt-181.

2. Description de la zone

Le périmètre de la zone visée apparaît au croquis reproduit ci-contre.



Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient ;
- Être reçue au bureau de la Ville de Brownsburg-Chatham, au soin de M^{re} Marie-Josée Larocque, notaire, greffière et directrice générale adjointe de la Ville, au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, Brownsburg-Chatham (Québec) J8G 3B4, au plus tard le 5 novembre 2009 (huit jours après la publication de cet avis);
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

3. Conditions pour être une personne intéressée à signer une demande

- 1) Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 1^{er} octobre 2009 (date d'adoption du second projet) :
 - être domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande;
 - être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec.
- 2) Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 1^{er} octobre 2009 (date d'adoption du second projet) :
 - être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins 12 mois.
- 3) Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 1^{er} octobre 2009 (date d'adoption du second projet) :
 - être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins 12 mois;
 - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :

- avoir désigné par ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui, le 1^{er} octobre 2009 (date d'adoption du second projet), est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi;
- avoir produit avant ou en même temps que la demande une résolution désignant la personne autorisée à signer la demande et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

4. Absence de demandes

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'une demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

5. Consultation du projet et information

Le second projet peut être consulté au bureau du Service de l'urbanisme situé au 300, rue Hôtel-de-Ville à Brownsburg-Chatham.

Vous pouvez également y obtenir tout autre renseignement pour la bonne compréhension de la démarche.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 28^e jour du mois d'octobre 2009.

**La greffière et directrice générale adjointe de la Ville,
M^{re} Marie-Josée Larocque, notaire**

Programme de revitalisation du patrimoine commercial du centre-ville

L'entrée en vigueur récente du règlement relatif au programme de revitalisation du patrimoine commercial du centre-ville permet à la Ville de Brownsburg-Chatham d'offrir un soutien technique ainsi qu'une aide financière aux propriétaires d'édifices commerciaux, situés dans le périmètre du centre-ville, dans le but de promouvoir l'amélioration et la rénovation de ces bâtiments ainsi que de leurs enseignes.

Date limite pour la présentation
d'une demande : **vendredi 28 mai 2010, 16 h.**

De plus amples renseignements sont disponibles sur le site Internet de la Ville (www.brownsburgchatham.ca) sous l'onglet «Demandes / Formulaire», ou directement au Service de l'urbanisme au 450 533-6687, poste 230.

Avant...



... après

Photo et esquisse : La Fondation Rues Principales